

PROTECTION DE L'ENFANCE : La CGT interpelle le préfet de l'Hérault



Christine Schandeler et Benjamin Karchen avant le rdv

Urgence places d'accueil !

Suite à notre courrier au préfet nous avons été reçus à sa demande par Mme Carole Davila, cheffe du pôle inclusion sociale et logement à la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités.

Nous avons reçu un accueil de qualité et une écoute approfondie.

Il ressort de cet échange que le préfet va être saisi par Mme Davila sur la dimension d'urgence concernant les plus de 300 mesures non exercées et la situation du FDEF.

Notre collectivité a bien écrit au préfet pour être soutenue dans sa démarche de recherche de foncier, mais sans en préciser les lieux ou la dimension urgente que revêt sa demande. Si bien qu'elle a reçu une réponse négative.

Contrairement à ce qui nous avait été annoncé, les demandes de réquisition de bâtiments pour créer des places d'accueil n'ont pas été faites de façon à permettre au préfet de s'en saisir selon le cadre réglementaire (situations d'urgence). Pourtant, il existe des leviers pour réquisitionner des bâtiments et accueillir en urgence les centaines d'enfants à protéger pour lesquels aucune solution n'est trouvée ! Notre collectivité ne les a pas activés. Nous demandons qu'elle le fasse en urgence. Pendant ce temps, nous continuerons donc de palier à son manque de mobilisation et de détermination dans ce dossier. Nous apporterons au préfet les éléments qui lui font défaut pour avancer sur ce dossier.

Réquisition de
bâtiments, comment
ça marche ?

Seule la préfecture
peut décider de
réquisitionner des
bâtiments inutilisés
pour y accueillir des
personnes en situation
d'urgence.

Ce fut le cas
récemment dans notre
département pour
accueillir des réfugiés
Ukrainiens ou pour
mettre à l'abri des
personnes sans
domicile.

Les mineurs reconnus
en danger par un juge,
sans solutions de
protection sont-ils en
situation d'urgence ?

PROTECTION DE L'ENFANCE : La CGT interpelle le préfet de l'Hérault

Le 28 mars à 11h

Au programme :

Café, thé, boissons
solidaires en soutien
aux grévistes.

Prises de paroles des
représentants des
services présents (DEF,
PASEF, FDEF, secteur
associatif...)

Retours sur la
rencontre préfecture,
négociations avec CD
34

Conférence de presse

Décisions sur les suites
à donner au
mouvement

Prévoir repas tiré du
sac.

Le travail dégradé nous dégrade TOUS !



**Retrouvons-nous le
jeudi 28 mars à 11h,
au FDEF
660, rue
Pioch Boutonnet
Montpellier**

Nous demandons un plan d'urgence pour la création de place d'accueils : réquisitions de locaux.

Nous demandons le rétablissement des missions du FDEF (accueil temporaire)

Nous demandons la mise en œuvre de nos revendications dites « RH » pour tous les acteurs de la mission protection de l'enfance et en particulier pour les assistantes (revendication IFSE majorée).

Nous demandons le rétablissement de la place de notre collectivité comme pilote de la mission protection de l'enfance

Nous demandons le soutien opérationnel de notre direction dans l'exercice des missions de protections de l'enfance à tous les niveaux.